

© Alain Léger, 2002

L'auteur autorise la copie du présent document dans les conditions suivantes :

l'exemplaire téléchargé ne doit faire l'objet d'aucune nouvelle copie.

Il ne peut être tiré sur papier qu'en un seul et unique exemplaire.

Il ne peut être utilisé que pour un usage privé, à des fins de lecture personnelle, ou pour l'enseignement et la recherche.

Toute autre reproduction, diffusion et usage public,

à des fins commerciales ou non,

même à titre gratuit, reste interdite

sans le consentement écrit de l'auteur ou de ses ayants droit.

## **Les détours par l'enseignement privé**

Alain LEGER, Université de Caen

Chapitre de l'ouvrage coordonné par J.-P. Terrail, *La scolarisation de la France. Critique de l'État des lieux*. Paris: La Dispute, 1997, pp. 69-85.

## **Les détours par l'enseignement privé**

**Alain Léger**

1984 : un million de personnes défilent à Paris et Versailles en faveur de l'enseignement privé et obtiennent le retrait du projet Savary qui visait à intégrer le secteur privé dans un « grand service public, laïque et unifié » (retrait qui s'accompagne de la démission du ministre socialiste).

Décembre 1986 : révolte des étudiants et des lycéens contre le projet Devaquet, qui est perçu comme visant à mettre en place une université à deux vitesses : les « facs-fric » et les « facs-poubelles ». Le projet est retiré et le ministre démissionne du gouvernement Chirac.

16 janvier 1994 : un million de personnes défilent à Paris pour la défense du service public, et obtiennent le retrait du projet Bayrou qui visait à réviser la loi Falloux pour permettre un financement accru de l'école privée par les deniers publics.

Décembre 1995 : des millions de personnes manifestent et font grève contre la politique gouvernementale symbolisée par le plan Juppé, c'est-à-dire contre la « casse » des services publics, pour la préservation des retraites, pour un financement démocratique de la Sécurité sociale. Dans ce mouvement global, qui a débuté d'ailleurs par des grèves étudiantes, l'école publique, de la maternelle à l'université, a tenu une place importante.

Les Français sont-ils donc versatiles, pour que les rapports de force entre partisans du public et partisans du privé se soient à ce point inversés en une seule décennie ? Ou, au contraire, sont-ils profondément conservateurs, souhaitent-ils, au fond, que rien ne change dans les rapports qui se sont historiquement établis entre l'école publique et l'école privée, de telle sorte que chaque réforme se heurterait à une opposition résolue de l'un des deux camps ? Versatiles ou conservateurs, bref ingouvernables, telles sont les interprétations qui ont souvent été avancées dans la période récente par de nombreux commentateurs, peu favorables, il est vrai, au mouvement social de décembre 1995. Au lieu de répondre directement à ces

questions par une interprétation politique différente, cherchons plutôt à connaître, à partir d'études sociologiques, les motivations qui guident le choix d'une scolarité publique ou privée, les caractéristiques des usagers, le rapport des forces en termes de fréquentation des deux secteurs, ainsi que les stabilités et les évolutions qui affectent ces phénomènes.

### **État des lieux : sept idées fausses sur le privé**

Commençons par dresser un état des lieux en résumant les principales conclusions de notre livre <sup>(1)</sup>. Il apparaît que nos résultats permettent de remettre en cause *sept idées fausses* à propos de l'école publique et de l'école privée :

— La *première idée fausse* consiste à sous-estimer grandement le nombre réel des usagers du secteur privé en ne considérant que la proportion des élèves effectivement scolarisés par ce secteur, pour une année donnée (16% à 17% d'après les statistiques ministérielles, pourcentage à peu près stable depuis plus de 10 ans). Or, la grande majorité des usagers du privé sont des usagers temporaires. Par conséquent, compte tenu de l'importance numérique des transferts entre les deux secteurs (près de 28% d'une génération d'élèves « zappent » entre public et privé), seule une étude longitudinale menée sur la totalité du cursus scolaire des élèves permet de connaître avec précision la part réelle occupée par l'enseignement privé dans leur scolarité. Ainsi, dans le panel 1972-73-74 <sup>(2)</sup>, plus de 35 % des élèves ont utilisé, au moins temporairement, le secteur privé, et cette part monte à 37% dans le panel 1980. Encore s'agit-il d'enquêtes déjà un peu anciennes : or, l'on sait que ce

---

<sup>1</sup> Le lecteur désireux d'en savoir plus pourra se reporter à l'ouvrage de Gabriel Langouët et Alain Léger, *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussites scolaires*, Paris, Fabert, 1994, Postface de Claude Lelièvre. Cette étude se base sur le suivi du cursus scolaire de trois échantillons représentatifs d'élèves comportant environ 80.000 enfants au total. Cf. également les deux articles d'Alain Léger : « Enseignement public et enseignement privé, idées fausses et réalités », *Société Française*, 1990, 1<sup>ère</sup> partie : « Recours au privé et stratégie » (n° 36, juillet-septembre, 46-58), 2<sup>ème</sup> partie : « L'efficacité des deux secteurs » (n° 37, octobre-décembre).

<sup>2</sup> Échantillon nationalement représentatif suivant la scolarité de plus de 37000 élèves entrés en 6<sup>ème</sup> ces années-là

phénomène de transfert s'est encore accru dans la période récente. D'ailleurs, les études complémentaires que nous menons actuellement <sup>(3)</sup> montrent que, si l'on change d'unité d'analyse et que l'on passe de l'enfant isolé à sa famille (l'ensemble de la fratrie), on voit encore diminuer la proportion des fidèles à un unique secteur. Ainsi nous avons établi, à l'heure actuelle, qu'environ 45% des familles françaises utilisent ou ont utilisé l'enseignement privé, pour au moins un de leurs enfants, au moins une année (et encore, en excluant de cette comptabilité l'école maternelle et les formations postérieures au baccalauréat). Résultat qui est loin d'être anodin, surtout si on le confronte aux 17% de la statistique officielle citée plus haut.

— La *deuxième idée fausse* conduit à méconnaître la nature véritable des usagers du secteur privé en assimilant leurs motivations à des préoccupations religieuses. Or toute une série de résultats (et notamment le fait que les transferts sont souvent liés à des difficultés scolaires et apparaissent manifestement, sauf à l'entrée en sixième, comme une pratique de recours en cas d'échec) permettent de montrer que le choix du privé pour des raisons confessionnelles est extrêmement minoritaire.

— La *troisième idée fausse*, développée par plusieurs auteurs, consiste à affirmer que l'existence de deux secteurs de scolarisation permet le libre choix de l'école par les familles, et que cette liberté, jointe à la fonction de recours exercée par l'école privée, va dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement. Or, beaucoup de familles n'ont aucune possibilité de choix, d'abord en raison des inégalités géographiques de l'offre d'établissements, très différente selon les régions, mais surtout à cause des inégalités sociales. Nous avons constaté une utilisation massive des transferts par les classes sociales privilégiées et une utilisation bien

---

<sup>3</sup> Un nouvel ouvrage de Gabriel Langouët et Alain Léger devrait être publié en 1996, sous le titre : *Public ou privé? Le choix des familles*. Il s'appuiera sur l'analyse d'un questionnaire auquel ont répondu 5265 familles et qui concerne leurs attitudes face au choix de l'établissement public ou privé pour chacun de leurs enfants (14046 enfants au total). Les données issues de cet échantillon, qui sont citées ici, ont été redressées pour avoir une représentativité nationale.

moindre dans les classes populaires. Le recours au transfert en cas d'échec sert donc le plus souvent à ceux qui ont déjà, de toutes façons, le moins de chances statistiques d'être en échec. Par conséquent, il semble pour le moins assez paradoxal de considérer que l'existence d'un secteur privé constitue un atout pour la démocratisation de l'enseignement. En réalité, les résultats montrent constamment que seules les classes supérieures sont véritablement en mesure d'avoir des « stratégies » scolaires et d'utiliser à leur profit l'existence de deux secteurs d'enseignement, soit comme recours en cas d'échec, soit par souci de distinction et volonté de se retrouver « entre soi » dans un milieu social élevé.

— Dans un ordre d'idées voisin, la version actuelle de l'idéologie libérale préconise l'autonomie et la mise en concurrence des établissements et des secteurs. Cette exaltation des vertus de la concurrence et du consumérisme conduit à encourager l'avènement d'une mentalité d'usagers en matière scolaire et donne lieu à la publication régulière, dans une certaine presse, de « palmarès » d'établissements qui comparent, notamment, des taux de réussite au baccalauréat et en déduisent un classement de ces établissements selon leur valeur supposée. Il s'agit de la *quatrième idée fausse* que nous avons combattue en montrant que ces pseudo-évaluations, qui prétendent guider le choix des familles, n'ont aucune signification quant à la valeur réelle des établissements : elles ne se préoccupent que d'un résultat final sans se soucier ni de l'origine sociale des élèves, ni du taux d'élimination en cours de cursus, ni de la situation scolaire initiale des élèves résultant d'une éventuelle sélection à l'entrée, ni des flux de départ et d'arrivée. Tout cela est donc très éloigné d'une authentique évaluation sociologique telle que nous avons pu la mener dans ce livre.

— Les résultats de cette évaluation ont notamment permis de remettre en cause une *cinquième idée fausse*, selon laquelle il existerait une sorte de fatalité de l'échec des classes populaires. En réalité, on s'aperçoit que les mêmes groupes sociaux ont des chances très différentes de réussite selon qu'ils fréquentent l'enseignement public ou privé. De ce point de vue, trois catégories d'élèves se

distinguent par leurs résultats : ceux qui ont des résultats identiques en public et en privé (cadres supérieurs ou moyens), ceux qui réussissent mieux dans le public (agriculteurs) et ceux qui réussissent mieux dans le privé (artisans-commerçants, ouvriers et surtout employés).

— Bien sûr, on ne saurait tirer de ces résultats la conclusion simpliste selon laquelle l'enseignement privé serait globalement meilleur pour les enfants des classes populaires. Il faut plutôt comprendre cette réalité contradictoire qui fait — à la fois — du secteur privé un lieu antidémocratique par son recrutement social, en même temps qu'un lieu de meilleure réussite pour les enfants des classes populaires (du moins pour la petite partie d'entre eux qui le fréquentent). En tous cas, il convient de rejeter une *sixième idée fausse* qui présente l'école publique comme étant démocratique, socialement neutre et au service de tous les enfants sans distinction : si elle est effectivement plus démocratique que l'école privée par son recrutement social initial, elle l'est moins par les écarts sociaux de réussite qu'elle crée en cours de scolarité, et par les éliminations massives et précoces qui y frappent les enfants des classes populaires.

— Enfin, une *septième idée fausse* présente le système scolaire comme une institution figée et peu sensible au changement. Nos résultats montrent au contraire une série d'évolutions profondes, dans une période de six à sept ans, même s'il est vrai que les principales fonctions de ce système n'ont pas changé.

Voici donc, rapidement rappelés, quelques-uns des faits que nous avons établis. Comme on le voit, certains ont un caractère surprenant, voire explosif, à commencer par le premier : le décompte des usagers réels du privé. Toute une série de questions, de perspectives, de débats s'ouvrent à partir de là. Pour une partie d'entre elles, d'ailleurs, ces questions sont l'objet de recherches complémentaires que nous menons en ce moment. Nous nous limiterons ici à quatre thèmes de débat.

## **Le compte est bon ?**

Compter des individus ayant telle ou telle caractéristique semble être le stade le plus rudimentaire, le plus facile et le plus indiscutable de toute approche statistique. Or, compter c'est aussi, dans la société comme en politique, se compter, compter ses ouailles, ses fidèles, se mesurer à l'adversaire, faire étalage de sa force, et au contraire minimiser celles des opposants. On peut le constater à chaque manifestation de rue, selon que l'on écoute les organisateurs ou la préfecture de police. Déjà, à ce stade élémentaire de la mesure, le comptage est une opération qui relève tout autant de l'idéologie (pour ne pas dire de la propagande) que des mathématiques.

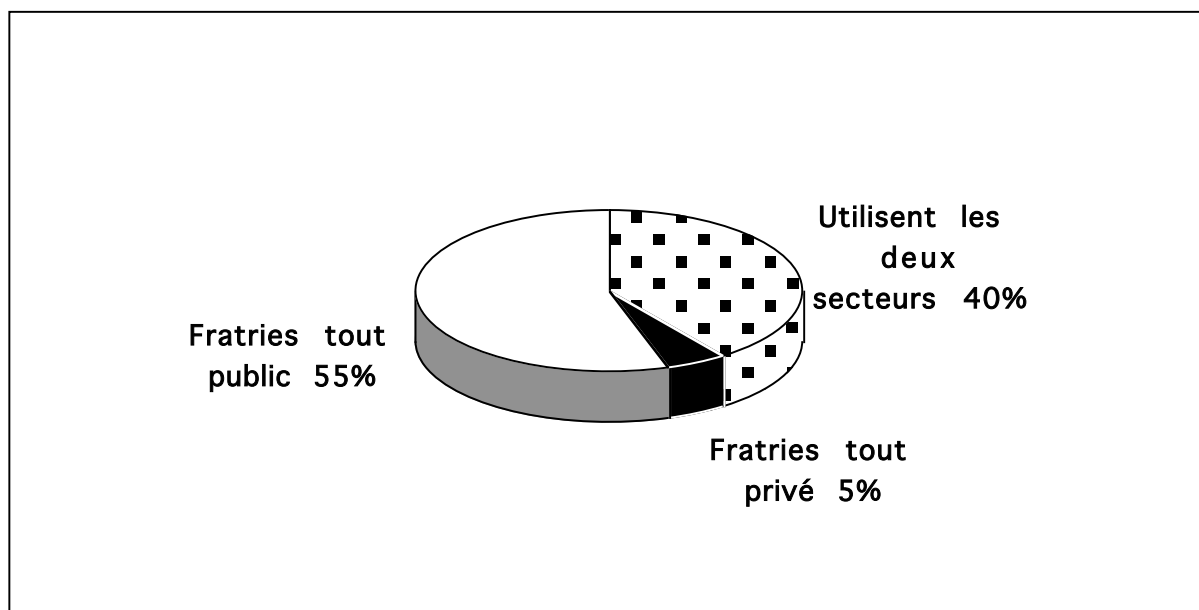
Raison de plus pour ne pas se contenter d'une mesure unique et unilatérale, pour contrôler, comparer, réfléchir sur ce qu'on mesure. Lorsque la statistique ministérielle compte, une année donnée, 17% d'élèves fréquentant le privé, il ne s'agit bien sûr ici ni de propagande ni d'erreur de calcul, et cependant ce taux donne une vision erronée d'un certain « rapport des forces » qui s'est traduit par de puissantes manifestations en faveur du privé en 1984, et inversement en faveur du public en 1994 et 1995, sans pour autant que ce rapport des forces ait nécessairement été bouleversé entre temps. Quand nous comptons les usagers du privé en récapitulant toute leur scolarité, c'est certainement une forme de calcul qui donne des résultats sociologiquement plus pertinents par rapport à la question du choix des familles, à plus forte raison lorsque nous prenons en compte l'ensemble des frères et soeurs, et non les élèves isolés. Au lieu de deux types d'usagers, nous en avons désormais trois : les fidèles du privé, les fidèles du public, et les « zappeurs » ayant utilisé les deux secteurs (4).

---

<sup>4</sup> Les « zappeurs » se distinguent en réalité au moins en deux groupes : ceux qui quittent le public pour le privé et ceux qui quittent le privé pour le public. Mais une analyse détaillée ne permet pas de distinguer ces deux groupes quant à leurs caractéristiques sociales et scolaires. C'est pourquoi il n'est pas réducteur de les réunir dans une même catégorie.

Encore faut-il, là aussi, multiplier les mesures et les réflexions sur la mesure. Par exemple, lorsque j'écris qu'environ 45% des familles ont utilisé le privé pour un de leurs enfants, il faut savoir que cela se décompose en deux groupes : 5% de familles qui n'ont utilisé que le seul secteur privé pour tous leurs enfants, et 40% qui l'ont utilisé conjointement au secteur public (Figure 1).

**Figure 1.— Utilisation du public et du privé par les familles (échantillon de 5265 familles interrogées en 1993)**



On pourrait alors s'écrier : mais pourquoi ne pas dire plutôt que 95% des familles ont utilisé le secteur public ? Mathématiquement, en effet, il est tout aussi légitime d'additionner les 40% de « zappeurs » aux usagers restés fidèles au public. Et il faut d'ailleurs le faire, notamment pour bien comprendre que le secteur privé est un secteur « passoire » où beaucoup d'élèves ne font pas une scolarité complète (ce qui confirme par ailleurs le constat essentiel selon lequel les motivations confessionnelles sont extrêmement minoritaires parmi les raisons du choix).

Mais par ailleurs, les lois sociologiques ne peuvent pas toujours se réduire au simplisme des lois mathématiques. Le proverbe dit bien qu'il ne faut pas mélanger



torchons et serviettes, et, de la même façon, la légitimité sociologique d'une addition des « zappeurs » aux « tout public » supposerait l'identité de leurs caractéristiques, ou exigerait au minimum qu'ils ne soient pas plus éloignés des « tout public » qu'ils ne le sont des « tout privé ». Or, par leurs principales caractéristiques, les « zappeurs » apparaissent toujours en étroite conjonction avec le privé et en forte opposition avec le public. Leurs origines sociales, par exemple, les rapprochent des « tout privé » et les éloignent au contraire des « tout public ». Si bien que, loin d'être un comportement *moyen*, le « zapping » est donc en réalité un comportement situé en contradiction avec les trajectoires « tout public » et en attraction ou en convergence avec les trajectoires « tout privé ».

Il convient alors de faire attention à l'utilisation de ces chiffres dans un esprit partisan, même s'il est par ailleurs tout à fait légitime, et de toutes façons inévitable, que ces données servent dans les débats — ou les combats — politiques. Mais à vouloir faire ces additions dans le seul but de « compter ses troupes », on risque de graves bévues, dans quelque camp que ce soit (même si la sous-estimation de l'adversaire peut avoir une certaine efficacité politique en tant que prophétie autocréatrice). En réalité, du point de vue du sociologue, le comptage des fidèles, des partisans inconditionnels, des militants, risque fort de chagriner les deux camps à la fois. Ce qui domine dans l'interprétation que nous avançons de ces données, c'est l'idée que la grande masse des usagers n'est fortement sensible ni au caractère confessionnel de l'école catholique ni au caractère laïque de l'école publique. C'est, au maximum, le quart des usagers fidèles à chaque secteur qui déclarent que la laïcité ou la religion a été une raison « très importante » dans le choix de l'établissement pour leur enfant, et évidemment cette proportion est encore plus faible parmi les « zappeurs ».

Cela n'exclut pas, bien sûr, des formes d'attachement plus tiède, ni des manifestations de fidélité plus larges encore, et qui permettent de dégager, au-delà du seul champ scolaire, une sphère d'influence du public et une sphère d'influence

du privé : nous en ferons l'analyse plus loin. Mais il demeure que les militants des deux bords sont une petite minorité. De surcroît, cette minorité ne met pas toujours en pratique, pour tous ses enfants, les principes qui sont les siens. Et elle est massivement prête à utiliser l'autre secteur, s'il y va de leur réussite scolaire. Ainsi, même chez ceux qui ont toujours été fidèles à un secteur, on trouve par exemple plus de la moitié de « zappeurs » potentiels, dans nos enquêtes par questionnaires : en cas d'échec de leur enfant, plus de 50% d'entre eux choisiraient l'autre secteur.

### **Consumérisme scolaire ou « sauve-qui-peut » ?**

Notre tentative de renouvellement des mesures et des catégories d'analyse s'accompagne également d'une remise en cause des cadres théoriques qui ont longtemps dominé (et obscurci) le débat sur la scolarisation publique et privée. Certes, les clients du privé ne sont que très marginalement animés par un zèle à caractère religieux. Mais sont-ils devenus pour autant des *consommateurs d'école*, comme l'idéologie dominante nous le ressasse depuis plus d'une décennie à la suite de certains sociologues <sup>(5)</sup> ? Les parents sont-ils des *acteurs* libres développant des *stratégies*, veulent-ils majoritairement avoir le choix entre des établissements diversifiés offrant des prestations « à la carte », se distinguant par leur « caractère propre » et se concurrençant comme des entreprises sur un « marché » ? Ces métaphores hasardeuses souvent empruntées à la vulgate économique libérale, ces à-peu-près puérils issus d'un bricolage idéologique fortement relayé par les media, ont souvent tenu lieu d'analyse et se sont présentés comme le fin du fin de la modernité.

Est-ce un paradoxe ? Ce ne sont pas les « libéraux » mais un gouvernement socialiste qui promulgue en 1989 une loi d'orientation marquée par ces principes <sup>(6)</sup>.

---

<sup>5</sup> R. Ballion, *Les consommateurs d'école*, Paris, Stock, 1982.

<sup>6</sup> La loi d'orientation de 1989 renforce l'autonomie des établissements scolaires et instaure, entre autres dispositions, la nécessité pour chaque établissement de produire un projet pédagogique. Ce projet est qualifié « d'élément moteur » par le rapport annexé à la loi

Car les objectifs de cette réforme semblent être précisément de répondre aux attentes supposées de ce fameux consommateur d'école, de cet *homo capitalisticus* simpliste dont parle Bourdieu et qui se réduit à n'être qu'un pur agent économique calculant le meilleur rapport qualité/prix.

Une sorte de course au rapprochement entre public et privé s'est ainsi développée, amenant l'enseignement public à perdre toujours plus, au fil des ans, ses repères identitaires. Or, cela n'a guère de sens, du point de vue des familles, d'apprendre aux chefs d'établissements publics à gérer leurs établissements comme des entreprises. Cela n'a guère de sens de vouloir imiter le « caractère propre » des établissements privés en obligeant ceux du public à produire des projets d'établissement. Si c'est une concurrence que l'on visait à développer ainsi, on voit bien qu'elle porte seulement sur des franges réduites de population : ce sont, certes, les catégories les plus âprement disputées parce que les plus prestigieuses, comme les enfants de cadres supérieurs et professions libérales, mais elles ne représentent cependant qu'une toute petite minorité. Force est de constater que ni les écoles publiques ni la grande majorité des enseignants ne se disputent l'honneur d'enseigner à des élèves dont les parents sont ouvriers ou employés, a fortiori s'ils sont immigrés. L'école du peuple avec des enseignants fils du peuple n'est, on le sait, qu'un mythe appartenant au passé. Or, l'on peut se demander si cela ne serait pas la véritable vocation de l'école laïque : le mythe révolu pourrait-il être une utopie porteuse d'avenir ?

En tous cas, il semble certain qu'une véritable concurrence avec l'enseignement privé, celle qui viserait à lui disputer l'essentiel de son recrutement, non pas dans un esprit de guerre scolaire mais de saine émulation, consisterait au contraire à rendre

---

d'orientation. Conjugué à l'assouplissement de la sectorisation qui a été mis en place à partir de 1994, le projet d'établissement permet à chaque établissement de se donner une « image de marque » plus visible et d'affirmer sa personnalité dans une situation de concurrence : choix d'une pédagogie, choix d'un public ciblé, choix de développer certaines sections plutôt que d'autres. Cf. François Louis, *Décentralisation et autonomie des établissements*, Paris, Hachette, 1994.

sa véritable vocation à l'enseignement public en réduisant la contradiction permanente qui oppose ses discours à ses pratiques : le service public se présente comme démocratique mais il est trop souvent élitiste, il prétend favoriser la réussite de tous et se propose de conduire 80% d'une génération au baccalauréat, mais il est trop souvent, en réalité, une école de la sélection par l'échec. Si l'on voulait réellement répondre aux préoccupations majoritaires des familles, c'est donc la diminution de l'échec scolaire et l'accès massif à des diplômes qualifiants qui devraient être les objectifs majeurs des transformations à entreprendre dans le public comme dans le privé : peu soucieuses des querelles partisans, les familles, lorsqu'elles pratiquent le « zapping », manifestent leur angoisse quant à l'avenir scolaire, en même temps qu'elles expriment, par ce comportement, une condamnation du système qui a mis en échec leur enfant, qu'il s'agisse du public ou du privé.

Or, sur ce point, l'effet démocratisant ou non de la loi d'orientation instaurant les projets d'établissement est maintenant bien connu, au niveau des collèges, grâce à la recherche de Sophie Devineau <sup>(7)</sup>. Le constat qui en résulte est clair : plus les collèges se sont impliqués dans la réforme de 1989, plus les écarts de réussite entre enfants d'ouvriers et enfants de cadres se sont accrus. Avant cette recherche, on pouvait certes supposer, non sans arguments, que le modèle du privé appliqué à l'enseignement public risquait d'exacerber ses contradictions au lieu de les résoudre, mais voilà qui est maintenant prouvé. Et voilà qui nous éloigne encore plus de la démocratisation à laquelle aspirent les familles de milieu défavorisé : il est donc peu probable qu'on parvienne ainsi à les retenir dans l'enseignement public, si du moins tel était l'objectif recherché. Au contraire, le projet d'établissement, avec ses

---

<sup>7</sup> Sophie Devineau, « L'effet projet d'établissement », in : *La construction des politiques d'éducation et de formation*, (ouvrage collectif sous la direction de B. Charlot et J. Beillerot), Paris, PUF, septembre 1995, pp. 223-242. Cette recherche se base sur l'analyse de contenu des projets de 128 collèges, ce qui permet à l'auteur d'établir une typologie et de confronter ensuite les types de projet d'établissement aux décisions d'orientation concernant un échantillon d'environ 6500 élèves suivis de la classe de 6<sup>ème</sup> à la classe de 4<sup>ème</sup>.

conséquences sur le plan du renforcement de la sélection sociale et des orientations peu qualifiantes, ne peut logiquement qu'inciter un nombre accru de familles à aller tenter leur chance dans le privé.

Car l'une des démonstrations centrales développées dans nos travaux, à savoir l'accroissement de la masse des familles françaises qui utilisent les deux secteurs de scolarisation, reste plus que jamais d'actualité. Et lorsque nous démontrons que la grosse majorité des usagers du privé n'y viennent pas vraiment par choix positif, captivés par le charme discret des établissements catholiques ou fascinés par on ne sait quel « caractère propre », mais tout simplement parce qu'ils ont été mis en échec scolaire par l'enseignement public, il y a sans doute là une remise en cause, par les faits eux-mêmes, de la thèse centrale qui fonde toutes les prises de position en faveur du « libre choix » des familles. Ce ne sont donc ni des motivations religieuses, ni le goût de la diversité, qui conduisent les familles à pratiquer le « zapping »: loin d'être des « consommateurs d'école » désireux de trouver sur le marché des produits ou des services diversifiés — choix qui ne concerne qu'une minorité de familles préoccupées de distinction sociale — les parents, dans leur grande majorité, sont surtout soucieux de trouver une école efficace qui permette à leurs enfants de réussir.

Vouloir mêler à cela l'idée confuse de consommation ne peut qu'obscurcir les idées. Voit-on souvent, en effet, des parents être fascinés par l'école du quartier voisin, et se comporter alors comme des clients ayant le « coup de foudre » pour une petite jupe exposée en vitrine, ou tombant en extase devant un nouveau modèle au salon de l'auto ? Si cette image du consommateur fait les affaires de l'idéologie dominante, c'est qu'elle a des avantages politiques évidents : réduire le collectif des citoyens à une collection d'individus-acteurs-stratèges-consommateurs c'est tenter de les persuader que, face à la crise de l'enseignement, il n'est pas nécessaire de se mettre ensemble pour *changer l'école* : il suffit à chacun, individuellement, de *changer d'école*.

Mais, s'il faut des images, nous croyons plus juste celle du « sauve-qui-peut » : tenter d'échapper par tous les moyens à la non qualification et donc au chômage. La ruée actuelle des étudiants vers toutes les formations donnant l'accès aux IUFM, n'est pas un comportement de « consommation » et ne signifie pas un subit engouement pour les professions enseignantes : elle traduit seulement le fait que c'est le seul secteur qui embauche et qui ne met pas au chômage. De la même façon, l'attachement majoritaire des Français au double système de scolarisation, qui est attesté par tous les sondages, révèle simplement qu'une fonction de recours, de « roue de secours », a été dévolue à l'enseignement privé par ses usagers, lorsque les promesses d'égalité des chances se sont révélées comme manifestement fallacieuses.

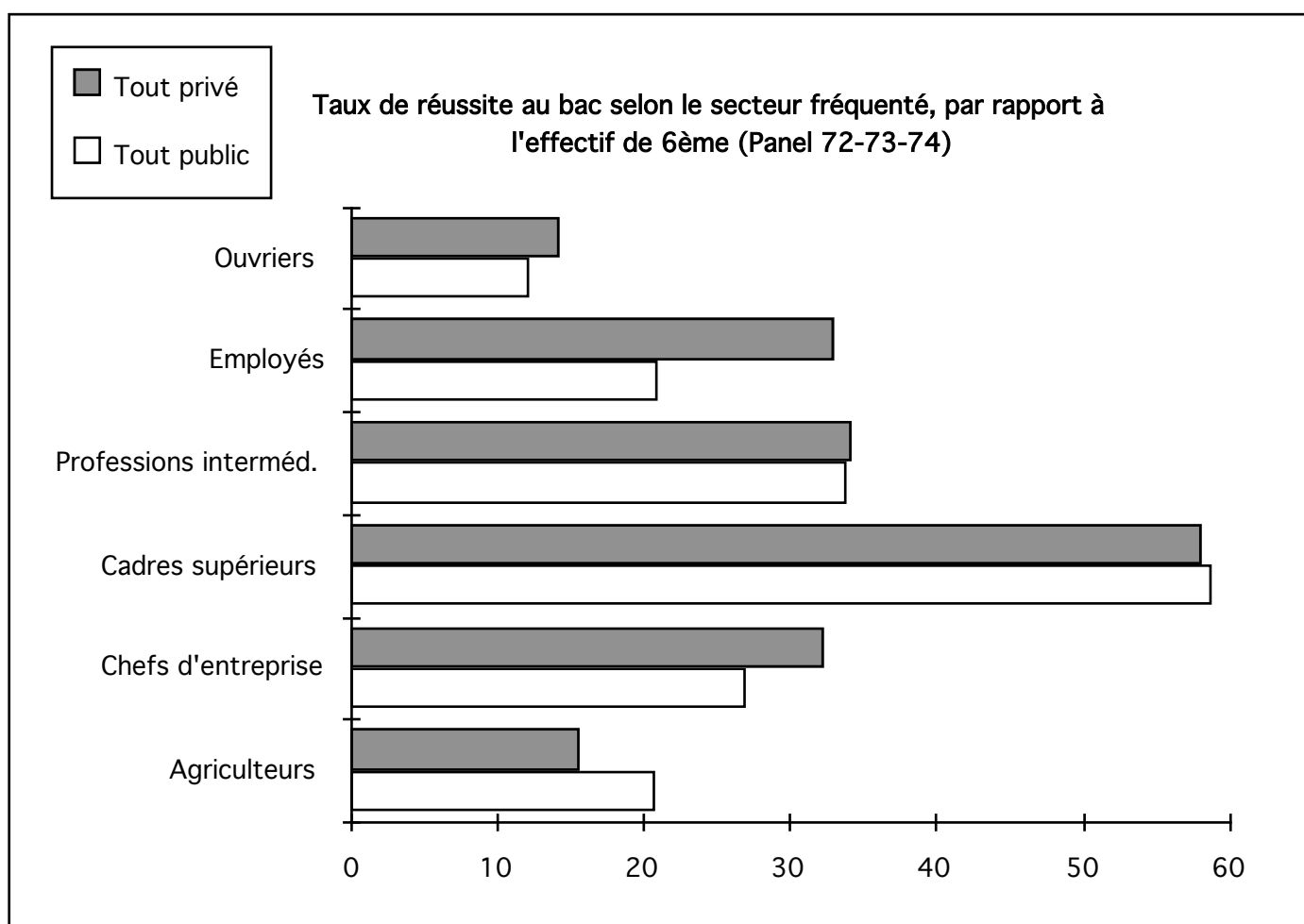
### **À qui profitent public et privé ?**

L'explication centrale des comportements de mobilité entre public et privé — qui concernent, rappelons-le, 40% des familles — est donc la recherche de meilleures conditions de réussite scolaire. Ce qui nous conduit à une nouvelle question, qui n'est pas plus anodine que les précédentes, et qui porte sur l'efficacité respective des deux secteurs : à qui profite une scolarité publique ou une scolarité privée ?

Pour la génération d'élèves entrés en sixième en 1972-73-74 et suivis par le panel, il est incontestable que l'enseignement privé a globalement réduit en son sein les écarts de réussite selon l'origine sociale. A l'exception des enfants d'agriculteurs qui semblent pâtir d'une scolarisation dans le privé, les enfants des classes populaires y réussissent mieux. Le secteur public élimine massivement les enfants d'ouvriers en fin de cinquième vers des C.A.P. ou vers l'apprentissage, tandis que le privé conduit, avec un moindre taux de redoublement, une proportion nettement plus élevée d'entre eux jusqu'en troisième et même jusqu'à l'obtention du baccalauréat. Quant

aux enfants d'employés, leur réussite dans le privé est encore plus spectaculaire (figure 2).

**Figure 2.— Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale et le secteur fréquenté (Panel 1972-73-74 — 37437 élèves)**



Ces faits étant établis, il faut maintenant tenter d'en rendre compte, même si les données traitées ici n'ont en elles-mêmes aucun pouvoir explicatif. Faute de pouvoir aller très loin dans la recherche des causes, il est au moins possible d'envisager deux grands types d'explications.

On peut d'une part, comme nous le faisons, invoquer « l'effet-secteur » c'est-à-dire rendre compte du traitement différent des mêmes élèves par les deux secteurs

en termes de différences de pédagogies, de structures, d'encadrement, de politique en matière de redoublement ou d'élimination. On pourrait alors penser que les enfants des classes populaires réussissent mieux dans le privé notamment parce qu'ils y sont mieux considérés et soutenus (ce sont des « clients » comme les autres), parce qu'une visée moins élitiste et moins sélective leur est appliquée, parce qu'ils sont mieux encadrés ou bénéficient d'effectifs plus faibles (bien qu'une corrélation entre la baisse des effectifs et la meilleure réussite des enfants d'origine populaire n'ait encore jamais pu être démontrée), ou encore parce que les enseignants y sont « meilleurs » ou mieux formés (mais on sait au contraire qu'il y a plus d'auxiliaires dans le privé).

Mais on peut également, d'autre part, contester que les différences soient entièrement dues, à cet « effet-secteur ». Certes, il n'est plus possible aujourd'hui de revenir à l'explication fataliste traditionnelle d'un échec ou d'une réussite scolaire entièrement déterminés par les caractéristiques individuelles, familiales ou sociales des élèves, et de récuser l'idée que les structures scolaires puissent jouer un rôle essentiel en ce domaine. De multiples études ont mis en évidence l'existence d'un effet-établissement qui fait fortement varier les chances de réussite selon le lieu de scolarisation. Mais on ne peut pas, pour autant, considérer l'école comme la seule responsable de ces inégalités. Au moins deux types d'objections peuvent alors être avancés.

En premier lieu, il est possible et même indispensable, comme dans toute enquête sociologique, de s'interroger sur la pertinence des catégories retenues pour l'analyse et sur la fidélité des instruments de l'enquête. Il faut notamment se demander si, par delà une identité apparente d'origine sociale, des différences, touchant par exemple les enfants d'ouvriers fréquentant le public et ceux fréquentant le privé, ne pourraient pas expliquer à elles seules les écarts observés. Il suffirait par exemple que le groupe « tout privé » soit composé de plus d'ouvriers qualifiés et de moins d'O.S. par rapport au groupe « tout public » pour que les



différences de résultats soient imputables, non pas au secteur fréquenté, mais aux variations sociales du public scolaire. Cette objection n'a pas de fondement dans le cas présent, puisque nous avons vérifié que c'est en réalité l'inverse qui se produit (8).

En second lieu, et plus subtilement encore, on pourrait faire l'hypothèse que, même à composition sociale homogène, les ouvriers ou les employés scolarisés dans le privé diffèrent néanmoins de ceux fréquentant le public par d'autres caractéristiques qui n'apparaissent pas parmi les variables de l'enquête. Ne peut-on penser, par exemple, que les familles populaires qui font l'effort financier d'une scolarisation dans le privé, sont plus soucieuses que les autres de réussite scolaire et de promotion sociale, plus attentives à la scolarité de leurs enfants, plus attachées à l'école et aux valeurs qui y sont actuellement enseignées : méritocratie, ambition individuelle, sens de la compétition ? Des études sur la mobilisation familiale montrent que certaines fractions de la classe ouvrière correspondent effectivement à ce type (9), mais ne nous apprennent rien sur le mode de scolarisation, publique ou privée, de leurs enfants.

Quoi qu'il en soit, et même si les motivations de ces familles populaires utilisatrices du privé s'avéraient différentes — ce qui est fort probable — c'est bien en réalité le système d'enseignement privé qui répond avec le moins d'inefficacité à ces motivations et à ces attentes. C'est dire que l'interprétation la plus juste de nos résultats devra sans doute se garder de tout schématisme dans un sens ou dans l'autre : vouloir tout mettre sur le dos des familles, ou du système d'enseignement, serait tout aussi simpliste. Il me semble que l'explication la plus satisfaisante combine

---

<sup>8</sup> Par exemple, à l'entrée en seconde, le groupe des ouvriers "tout public" comprend 56,8 % d'ouvriers qualifiés (1 454 sur 2 562) tandis que le groupe des ouvriers "tout privé" n'en compte que 44,8 % (82 sur 183). Constat qui vient donc encore renforcer l'explication par "l'effet-secteur".

<sup>9</sup> Cf. l'étude de Jean-Pierre Terrail, « Les ouvriers et l'école : le sens de la réussite », *Société française*, n° 9, 1983. Et, du même auteur, « Familles ouvrières, école, destin social (1880-1980) », *Revue française de Sociologie*, XXV, 1984, 421-436.

les deux types d'interprétation : certaines familles populaires — et il faudrait savoir lesquelles — obtiennent une meilleure réussite de leurs enfants, mais elles l'obtiennent parce qu'un système, que nous pouvons maintenant désigner précisément, le leur permet.

En concluons-nous que l'enseignement privé constitue une sorte de modèle pour une démocratisation de l'enseignement ? Un tel optimisme serait certainement très exagéré. Car, par delà les différences de traitement observées, la ségrégation sociale à l'école reste une constante quel que soit le secteur étudié et surtout en ce qui concerne le second cycle des lycées. Que des différences sensibles puissent être mises en évidence ne peut conduire par conséquent ni à porter des jugements sans nuances, ni à considérer qu'un des deux secteurs a résolu tous les problèmes de la démocratisation. Mais au contraire à mesurer tout le chemin restant à parcourir et à traiter les différences constatées pour ce qu'elles sont : le signe que la situation actuelle n'est pas fatale.

Si pour certaines catégories le secteur privé s'avère plus profitable, tandis que pour d'autres catégories (les agriculteurs notamment) c'est l'enseignement public qui est plus avantageux, cela montre simplement que l'un et l'autre secteurs peuvent mieux faire en matière de démocratisation. Mais cela montre surtout que cette démocratisation n'est pas une utopie inaccessible et que l'échec des classes populaires n'est pas une fatalité sur laquelle les systèmes d'enseignement et les maîtres n'auraient aucune prise. Le constat des écarts sociaux de réussite, renouvelé par toutes les enquêtes sociologiques, a pu renforcer l'idée fataliste selon laquelle l'école se borne à enregistrer des différences préexistantes échappant pour l'essentiel à son action. Ce fatalisme se nourrit aussi de la crise scolaire et semble se renforcer actuellement chez les enseignants du fait même de la massification.

Mais le constat d'importantes variations dans ces écarts sociaux de réussite est maintenant étayé par de nombreuses recherches. Ce qui ne peut que conduire à

revaloriser le rôle de l'école et de ses maîtres, et à renforcer les perspectives d'action en matière d'échec scolaire. Enfin, il n'est sûrement pas inutile par rapport aux débats actuels d'avoir pu démontrer que les « orientations prématurées », pratiquées plus souvent dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé, éliminent en réalité beaucoup d'enfants qui, on le sait désormais, auraient pu prétendre avec succès à une scolarité longue si l'école leur avait laissé leur chance.

### **L'attachement au service public**

Mais si notre analyse s'est focalisée jusqu'ici sur les trajectoires de mobilité entre public et privé, elle doit, pour être complète, étudier aussi les manifestations d'attachement et de fidélité à chacun des deux secteurs. En effet, notre enquête par questionnaires fait émerger certaines relations fortes caractérisant ce qu'on pourrait appeler la sphère d'influence du public d'une part, et la sphère d'influence du privé d'autre part. Nul doute que ces relations fortes, où apparaît le poids des traditions familiales, ont joué un rôle important dans le mouvement social de décembre 1995 en France, ainsi que dans les sympathies et les solidarités qu'il a suscitées, puisque l'attachement au service public a été un point d'ancrage essentiel de ce mouvement. En même temps, de nombreux témoignages peuvent laisser penser que la structure familiale a fonctionné, pendant ces grèves, comme structure d'appui, voire comme caisse de solidarité, et a lié les différentes générations, qu'elles soient étudiantes, actives ou retraitées, dans le refus de la politique gouvernementale.

À travers notre questionnaire, qu'observe-t-on dans les trajectoires individuelles des élèves et de leurs parents ? Les choix de l'école privée et de l'école publique sont, d'une part, fortement structurés par les stratégies de recours en cas d'échec, mais, d'autre part, sont également liés de façon très significative à la tradition familiale. La reproduction du parcours des parents à travers celui des enfants apparaît à l'évidence, lorsqu'on croise la scolarité du père (et, plus fortement encore, celle de la mère) avec celle des enfants. À plus forte raison, lorsque le père et la

mère ont eu une scolarité identique, le taux de reproduction des parcours scolaires atteint son maximum. Ainsi se perpétuent, d'une génération à l'autre, des familles fidèles au public, des familles fidèles au privé et des familles utilisant les deux secteurs.

En second lieu, on observe une forte identité des scolarités du père et de la mère. Heureusement, peut-être, pour la paix des ménages, les cas de divergence voire d'opposition entre les trajectoires scolaires parentales, sont une situation minoritaire. Car la reproduction familiale, avant même de marquer le devenir scolaire des enfants, a d'abord présidé au choix du conjoint. Sans doute, ce phénomène explique-t-il à lui seul, pour une large part, comment la tradition scolaire familiale va ensuite pouvoir se reproduire et se perpétuer en modelant le destin scolaire des futurs enfants: car ceux-ci, dans la majorité des cas, n'auront qu'un modèle unique de référence, à travers l'histoire scolaire répétitive de leurs deux parents.

Enfin, on découvre des formes de fidélité plus complexes, même si elles ne sont guère surprenantes en soi : par exemple, une forte corrélation peut être observée entre le caractère public ou privé de l'employeur des parents et la scolarité des enfants. Lorsque l'employeur des parents est une entreprise publique, ceux-ci scolarisent beaucoup plus souvent leurs enfants dans le public, et inversement beaucoup moins lorsqu'ils travaillent dans le secteur privé. Et cette corrélation est vérifiée non seulement pour les enseignants (pour qui l'employeur s'identifie avec le lieu de scolarisation des enfants) mais concerne également tous les autres actifs.

On est alors inévitablement amené à se poser la question de la liaison, pour les parents eux-mêmes, entre leur secteur d'activité actuel et leur propre scolarité passée. Et cette liaison apparaît à son tour comme très forte : les parents éduqués dans l'enseignement public travaillent beaucoup plus fréquemment dans le secteur

public, ceux éduqués dans le privé exercent plus souvent leur activité professionnelle dans le privé.

Même si la laïcité ou la religion ne constituent que des motivations très minoritairement exprimées par les personnes questionnées, on voit aussi que la fidélité globale à une sphère d'influence publique ou privée — débordant largement le seul terrain scolaire — relève de fortes traditions familiales qui modèlent la scolarité, l'activité professionnelle et même le choix du conjoint. Sans doute, les analyses présentées ici permettent-elles de mieux comprendre ce phénomène de « l'hérédité sociale des fonctionnaires » qui a déjà été globalement constaté, notamment par Claude Thélot <sup>(10)</sup>, grâce aux enquêtes FQP de l'INSEE.

Nous avons vu, il est vrai, que ces formes de fidélité, soit au public soit au privé, pour importantes qu'elles soient, ne résistent pas longtemps lorsque l'un des enfants se retrouve en échec et que son avenir scolaire et professionnel se voit brusquement menacé. Dans ce cas en effet, un décalage se manifeste entre deux ordres de durées, irréductibles l'une à l'autre : le temps social, qui est celui du renouvellement des générations mais aussi celui des engagements politiques, des actions collectives portant leurs fruits sur le long terme, et le temps individuel où se jouent, parfois en quelques mois, les chances de réussite scolaire d'un enfant.

---

<sup>10</sup> Claude Thélot, *Tel père, tel fils. Position sociale et origine familiale*, préface de J. Fourastié, Paris: Dunod, 1988, 249 p., Coll. : "L'oeil économique".